



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le 19 décembre 2024 à 19 h 30 devant public au Centre récréatif (2555, rue du Parc) à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Simon Brennan, Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Tous les membres du conseil municipal sont présents.

Madame Geneviève Carrière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan
APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Avis de motion relatif au Règlement de taxation 2025 # 432-2024**
3. **Dépôt du projet de règlement de taxation 2025 # 432-2024**
4. **Modification de la résolution #083-04-2023 et #151-07-2023 - concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois***
5. **Modification de la résolution #266-10-2024 – Octroi de contrat pour les enseignes de bienvenue à l'entrée de la municipalité**
6. **Modification de la résolution #208-08-2024 – Octroi de contrat pour l'achat de radars pédagogiques**
7. **Résolution de la destitution du Directeur général et greffier-trésorier**
8. **Résolution pour le poste de directrice générale par intérim**
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

2. Avis de motion relatif au Règlement de taxation 2025 # 432-2024

Avis de motion est donné par la conseillère Lyne Mckenzie à l'effet qu'il sera déposé lors de cette séance, un règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2025.

3. Dépôt du projet de règlement de taxation 2025 # 432-2024

Le projet de règlement # 432-2024 établissant les taux de taxation pour l'année 2025 a été reçu et déposé au bureau de la Municipalité, et déposé lors de la séance du Conseil. Un avis public sera publié aux lieux prévus à cet effet dans la Municipalité, ledit avis attestant du dépôt du Règlement # 432-2024 établissant les taux de taxation pour l'année 2025.

4. Modification de la Résolution #083-04-2023 et #151-07-2023 - concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*

ATTENDU QUE les résolutions #083-01-2023 et #151-07-2023, engage la Municipalité de Franklin dans un dépôt de projet dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin désire contribuer et investir financièrement dans le projet;

ATTENDU QUE le financement de ce projet n'a pas été préciser dans la résolution no 151-07-2023, puisqu'il est fait mention d'investir un montant de 41 073.60\$ à



358-12-2024

même les liquidités internes;

ATTENDU QUE le PTI 2024-2025-2026 prévoit un montant de 41 100\$ à même le fonds de roulement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la Municipalité de Franklin à utiliser un montant de 41 100\$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour le coût des travaux de mise en place d'un écocentre sur une période de 10 ans remboursable à partir de 2025.

ADOPTÉE

5. Modification de la Résolution #266-10-2024 – Octroi de contrat pour les enseignes de bienvenue à l'entrée de la municipalité

ATTENDU QUE la résolution #266-10-2024 mentionne l'acquisition d'enseignes de bienvenue à l'entrée de la municipalité;

ATTENDU QUE le financement de ce projet aurait dû être mentionné lors de la résolution #266-10-2024;

359-12-2024 **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le financement au fonds de roulement pour l'acquisition d'enseignes à l'entrée de la municipalité, pour un montant de 33 150\$ plus les taxes applicables, sur une période de 5 ans, dont les remboursements débuteront en 2025.

ADOPTÉE

6. Modification de la résolution #208-08-2024 – Octroi de contrat pour l'achat de radars pédagogiques

ATTENDU QUE la résolution #208-08-2024 mentionne l'utilisation du fonds de roulement pour l'acquisition de radars pédagogiques sur une période de 2 ans et que les versements débuteront en 2025;

ATTENDU QUE la période d'amortissement doit être de 3 à 10 ans, il y a lieu de modifier la résolution #208-08-2024;

360-12-2024 **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le financement au fonds de roulement pour l'acquisition de radars pédagogiques sur une période de 3 ans, dont les remboursements débuteront en 2025.

ADOPTÉE

7. Résolution de la destitution du Directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU QUE le 3 décembre 2024, le Maire a suspendu avec solde, pour fins d'enquête, le Directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QU'une enquête interne a été menée et que les résultats de celle-ci démontrent de nombreux manquements et lacunes de la part du Directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE lesdits manquements et lacunes ont pour effet de rompre irrémédiablement le lien de confiance entre le conseil municipal et le Directeur général et greffier-trésorier;

361-12-2024 **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents



D'ENTÉRINER la suspension avec solde pour fins d'enquête imposée au Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Simon St-Michel, du 3 décembre 2024 au 19 décembre 2024;

DE DESTITUER de ses fonctions le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Simon St-Michel, effectif en date du 19 décembre 2024;

DE MANDATER le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière adjointe d'aviser Monsieur St-Michel de la décision du conseil et de payer à celui-ci toutes sommes pouvant lui être dues.

ADOPTÉE

8. Résolution pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE conformément à la politique des conditions de travail 2021-2025, un ajustement de salaire est prévu pour le remplacement d'un poste par intérim;

ATTENDU QUE Madame Geneviève Carrière assure l'intérim de la direction générale et greffière-trésorière depuis le début du mois décembre 2024;

362-12-2024 II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE ce Conseil accorde l'ajustement salarial à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE

9. Période de questions

Avant le début de cette période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

Il est rappelé que les questions de la présente séance du conseil doivent porter uniquement sur le règlement de taxation qui est présenté ce soir.

10. Levée de la séance

363-12-2024 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR la conseillère Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 33.

ADOPTÉE

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 19 décembre 2024, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Madame Geneviève Carrière,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim